

LE FPI PRO annonce la distribution de février 2015

Le Fonds de placement immobilier PRO a annoncé aujourd'hui qu'une distribution en espèces de 0,0175 \$ par part de fiducie du FPI (les « parts ») pour le mois de février 2015 sera versée le 16 mars 2015 aux porteurs de parts inscrits au 27 février 2015.

La plupart des porteurs de parts peuvent participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») du FPI PRO. Le RRD permet aux porteurs de parts d'augmenter de façon simple et économique leur participation dans le FPI PRO. Aux termes du RRD, les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles sans obligation de paiement de courtages ou de frais de service. De plus, les porteurs de parts qui choisissent de participer au RRD reçoivent une autre distribution sous forme de parts d'une valeur correspondant à 3 % de chaque distribution qu'ils auront réinvestie.

Pour pouvoir participer au RRD, les porteurs de parts véritables qui détiennent leurs parts par l'entremise d'une banque ou d'un autre intermédiaire doivent l'enjoindre à prendre les mesures nécessaires pour l'inscrire au RRD. Les porteurs de parts qui détiennent leurs parts directement sous forme nominative doivent remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer à l'agent des transferts du FPI par courriel à TMXEInvestorServices@tmx.com ou par la poste à Services de transfert de valeurs TMX, au 200 University Avenue, Suite 300, Toronto (Ontario) M5H 4H1 (à l'attention du Dividend Reinvestment Department).

Le prix des parts émises aux termes du RRD est calculé en fonction de la moyenne pondérée du cours de clôture des parts à la Bourse de croissance TSX pour la période de cinq jours de bourse qui précède la date de distribution pertinente à laquelle des opérations sur les parts ont été enregistrées.

Le FPI PRO conservera les liquidités qu'il n'aura pas distribuées à l'émission de parts additionnelles aux termes du RRD afin de les affecter ultérieurement à des acquisitions d'immeubles, à des améliorations apportées aux immobilisations et au fonds de roulement. Le RRD fait l'objet de certaines limites et restrictions et les personnes intéressées sont priées de lire le texte complet du RRD.

Autres questions

Le FPI PRO annonce également que la Bourse de croissance TSX a accepté sous condition la modification du régime incitatif à long terme du FPI (le « RILT ») approuvée par les porteurs de parts à leur dernière assemblée annuelle et extraordinaire. Cette modification consiste à augmenter de 476 144 le nombre total de parts pouvant être émises aux termes du RILT, portant ainsi ce nombre à 1 047 532, ce qui reflétait le nombre accru de parts en circulation à ce moment-là.

Le 17 février 2015, le FPI a, sur recommandation de son comité de gouvernance et de mise en candidature, octroyé 210 625 parts différées à certains fiduciaires, dirigeants, consultants et employés aux termes du RILT dans le cadre de son examen annuel de ces questions. Le nombre de parts différées octroyées a été déterminé en fonction d'un prix unitaire de 2,25 \$.

À propos du FPI PRO

Le FPI PRO (www.proreit.com) est une fiducie de placement immobilier à capital variable non constituée en personne morale qui a été établie aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de l'Ontario. Le FPI PRO a été créé en mars 2013 afin de détenir en propriété un portefeuille d'immeubles commerciaux diversifié au Canada, qui est principalement axé sur les marchés principaux et secondaires au Québec, dans le Canada atlantique et en Ontario, avec une expansion sélective dans l'Ouest canadien. Le portefeuille actuel est composé de 23 immeubles de locaux commerciaux d'une superficie locative brute d'environ un million de pieds carrés. Le portefeuille du FPI PRO est diversifié par type d'immeubles et réparti géographiquement au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Alberta.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) ne sont responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité du présent communiqué.

DIFFUSION INTERDITE AUX ÉTATS UNIS OU PAR L'ENTREMISE DE SERVICES DE NOUVELLES DES ÉTATS UNIS.

Renseignements supplémentaires :
Fonds de placement immobilier PRO
James W. Beckerleg
Président et chef de la direction
514 933-9552

Fonds de placement immobilier PRO
Gordon G. Lawlor, CA

Chef des finances
514 933-9552

<https://fpi-pro.mediaroom.com/index.php?s=2429&item=122576>